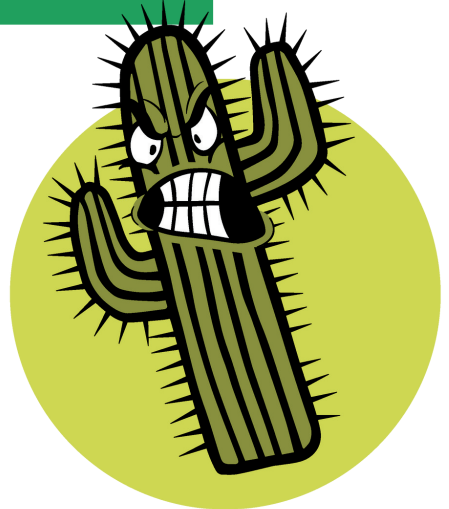


**Avec l'Arizona, le travail à temps partiel est sanctionné: vous partez plus tard à la retraite et le montant de votre pension est rabaissé.**

**Rejoignez la grève générale le 31 mars!**



[Comment faire grève?](#)



# Le monde idéal de l'Arizona n'existe pas.

## Et si vous travaillez à temps partiel?

- Vous risquez de **ne plus avoir droit à votre pension anticipée**. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2027, seules les années avec 156 jours de travail seront prises en compte comme années de carrière. Celles et ceux qui travaillent à temps partiel seront plus facilement pénalisés.
- Vous êtes **plus susceptible de subir un malus pension**: ceux qui ne comptabilisent pas 35 ans de carrière, avec 156 jours de travail par an et 7.020 jours de travail effectif, en paieront le prix.



**Le travail à temps partiel est sanctionné: vous partez plus tard à la retraite et le montant de votre pension est rabaissé.**

### Un exemple

Christine (64 ans) souhaite prendre sa retraite après 43 ans comme infirmière car son travail lui pèse. Comme elle a travaillé à temps partiel dix années lorsque ses enfants étaient plus jeunes, elle n'atteint pas 156 jours de travail par an pour cette période. En effet, pendant ces dix ans, Christine a parfois été malade quelques jours, comme cela peut arriver à tout le monde. Elle ne comptabilise donc pas le nombre nécessaire de jours de travail et se verra imposer un malus pension, car seules 33 de ses 43 années de carrière seront prises en compte. C'est trop peu. Christine perdra donc 4% de sa pension: 2% par an avant l'âge légal de 66 ans.

